

Sujet :

Enquête publique projet D'AMENAGEMENT DU SECTEUR ARRACHIS ET PISTOLE

De :

"[REDACTED]"

Date :

26/01/2026, 11:04

Pour :

VO - Service Projets Urbains <spu@orleans-metropole.fr>

Pourquoi les élus poursuivent ils en 2026, un projet qui date des années 1980 sans tenir compte des connaissances acquises depuis presque 50 ans sur les conditions d'habitabilité sur cette terre, sans tenir compte de la somme des destructions environnementales déjà réalisées sur le secteur et sans tenir compte des impacts de l'artificialisation à outrance particulièrement entre St Jean de Braye, Semoy, Boigny sur Bionne et Marigny les Usages ?

Le parc technologique Orléans Charbonnière artificialise déjà pas loin de 400 ha de terres, les communes s'étalent, et les rivières sont bétonnées et busées, ne devenant plus que de simples égouts pour les aménageurs et les élus.

La confluence des 2 cours d'eau que sont Le Ruet et le ruisseau de la grande Esse, qui tous deux se jettent dans la Bionne, doit être impérativement protégée de toute artificialisation. Pourquoi cette confluence n'est elle pas mentionnée et l'impact de l'artificialisation sur cette zone n'est elle pas étudiée dans le dossier ?

Les zones humides alentours permettent d'alimenter les 2 cours d'eau et servent d'éponge naturelle et gratuite (s'il faut évaluer une valeur financière pour faire comprendre que les élus trompent les contribuables). On parle de fonctionnalité d'une zone humide et si les étangs autour créés dans les années 1800 avaient pour but de drainer les sols, aujourd'hui, avec l'étalement urbain galopant, avec la canalisation des cours d'eau, avec la ligne de chemin de fer (en cours de rénovation) qui coupe le circuit de l'eau dans les sols, je ne comprends pas pourquoi les élus persistent à croire que détruire la zone humide des Arrachis et Pistoles serait pertinent ...

La compensation promise (je ne développe pas sur l'absurdité de cette promesse, la Bissonnerie étant entourée de béton, je ne vois pas comment améliorer sa fonctionnalité...) ne changera rien au gonflement des argiles et donc aux fissures dans les bâtis, l'eau finira par passer et si on lui coupe le chemin, elle en trouve un autre.

Les bâtiments à construire sur ces zones devront être résilients, construits sur pilotis, comme à Venise ou bien comme le lycée de Chateaufort sur Loire... est ce imposé dans les contraintes prétendues "vertueuses" ?

La promesse du maire de Boigny sur Bionne d'étudier avec les élus de Vennecy la faisabilité de sanctuariser une énième zone humide qui l'est déjà et qui fonctionne parfaitement, a de quoi présager de nombreuses inquiétudes !

Compensation carbone, reforestation : quelle efficacité écologique ?

Le nombre d'entrepôts logistiques pousse comme des champignons entre l'A10/ l'A19 et la Loire depuis l'ouverture du pont de ladite déviation de Jargeau (qui sert surtout à fluidifier le flux des poids lourds entre l'A10 A19 et la Sologne). Les bourgs demandent au département de construire des déviations et des ronds points pour sécuriser le flux de véhicules (Fay aux loges, Vennecy, Neuville au bois ou Rebréchien s'adaptent déjà à la situation aux frais des contribuables). Les poids

lourds empruntent les réseaux secondaires prétendus gratuits. Nos routes départementales coupent déjà nombre de cours d'eau, et déjà le département peine à entretenir les routes actuelles à cause d'une politique budgétaire nationale restrictive.

Devons nous supporter collectivement et individuellement le coût des destructions environnementales ou des compensations écologiques donc le résultat évalué montre qu'elles ne remplissent pas leurs objectifs, au profit de quelques intérêts privés ravis de s'installer sur un axe routier public pour alimenter la spéculation foncière ?

A court terme, localement ce projet est un non sens.

A moyen terme, le secteur ne peut plus supporter davantage d'artificialisation, (si le sraddet n'est pas voté à ce jour, il faut faire référence au précédent et le reste à artificialiser sur Marigny les Usages (qui a déjà beaucoup artificialisé sur la période de référence 17.9 ha) hypothèque tout autre projet et toute autre construction avant 2030 !

Si le sraddet était voté, il ne resterait aujourd'hui que 9 ha à artificialiser... Le projet des secteurs des Arrachis et Pistoles représentent 20 ha !

Trajectoire de sobriété foncière | Mon Diagnostic Artificialisation

A long terme (pas si long que ça : les multiples rapports du giec alertent déjà depuis 50 ans sans que RIEN ne change, les politiques font obstruction et contournent chaque mesure de protection à toutes les échelles de responsabilité) , détruire un mètre carré de zone humide est l'assurance que les élus et les aménageurs détruisent à jamais les quelques chances que nous aurons collectivement d'œuvrer pour conserver l'espoir d'un territoire accueillant pour nos enfants et les générations à venir ! et ça, c'est aujourd'hui que les décisions doivent être prises.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet inutile.